

Ce document fournit les informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'investissement à vocation générale (le "FCP"). Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FCP LBPAM-IDR

FR0011318567

Société de gestion : LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT du groupe LA BANQUE POSTALE
Fonds Commun de Placement (FCP) - Fonds d'investissement à vocation générale soumis au droit français et respectant les règles d'investissement de la directive 2014/91/UE

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le FCP relève de la classification "Obligations et autres titres de créances libellés en euro".

Son objectif de gestion est de réaliser, sur la durée de placement recommandée, une performance annuelle, nette des frais de gestion internes et externes à la Société de gestion, supérieure à celle de son indicateur de référence composite constitué pour 75% de l'indicateur Barclays Euro-Aggregate Corporates Non Financières 500MM et pour 25% de l'indicateur Barclays Euro Aggregate Corporates Financières 500MM plus 0,10%. Le portefeuille est pour cela géré activement et diversifié sur l'ensemble des secteurs économiques.

La stratégie d'investissement du FCP consiste à gérer un portefeuille de titres de créance d'émetteurs privés libellés en euro, tout en tirant parti de plusieurs sources de valeur ajoutée :

- sélection des émetteurs et des secteurs d'investissement en fonction des analyses micro- et macro-économiques des équipes de gestion ;
- gestion active de l'exposition au risque émetteur par la réalisation de stratégies d'achat ou de vente de protection sur un émetteur à travers des dérivés de crédit ;
- gestion de la sensibilité globale du portefeuille et de sa répartition par maturités. La sensibilité du portefeuille restera dans la fourchette [2 ; 6].

Afin de réaliser sa stratégie d'investissement, le FCP est principalement investi en titres de créance et instruments du marché monétaire, de toutes zones géographiques, libellés en euro : titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés. Ces titres sont soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions du secteur privé (y compris instruments de titrisation dans la limite de 10% de l'actif net), les émissions du secteur privé étant privilégiées. Les pays de ces émetteurs peuvent être, dans la limite de 10% de l'actif net, des pays émergents.

Ces titres sont des titres dits de catégorie "Investment Grade", correspondant à une notation minimale BBB-/Baa3 en application de la méthode de Bâle. Celle-ci stipule qu'en cas de notation du titre par les principales agences existantes (Standard&Poor's, Moody's, Fitch...), la société de gestion retient la note la plus basse des deux meilleures. Si le titre n'est noté que par deux agences, la moins bonne des deux est retenue. Enfin, dans le cas où une seule agence note le titre, celle-ci est retenue.

La sélection des titres de créances ne se fonde pas automatiquement et exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation mais repose également sur une analyse interne du risque de crédit. Les titres sont choisis en fonction de leur profil rendement/risque (rentabilité, crédit, liquidité, maturité).

Selon la même méthodologie, le FCP peut également détenir des titres ayant une notation inférieure à BBB-/Baa3, dits "à caractère spéculatif" dans la limite de 20% de l'actif net. Le FCP peut investir jusqu'à 10% de l'actif net en titres non notés. Les titres non notés et les titres à caractère spéculatif ne dépasseront pas au global 20% de l'actif net.

L'acquisition ou la cession d'un titre de créance ne se fonde pas exclusivement sur le critère de ses notations et repose également sur une analyse interne des risques de crédit et des conditions de marché.

En cas d'absence de notation de l'émission, la notation de l'émetteur ou du garant se substituera à cette dernière en intégrant le niveau de subordination de l'émission si nécessaire.

Les titres sont choisis en fonction de leur rentabilité, de la qualité de l'émetteur, de leur maturité ainsi que de leur liquidité.

Le FCP se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, dans la limite de 100 % de l'actif net du FCP.

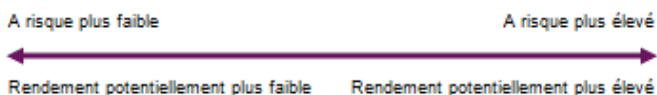
Le FCP peut recourir à des instruments financiers dérivés à des fins de couverture ou d'exposition. Ce recours peut générer une surexposition du FCP ne pouvant dépasser 100% de l'exposition de l'indicateur et dans la limite d'un effet de levier maximum de 2.

Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 4 ans.

Le FCP est un fonds d'investissement à vocation générale de capitalisation et/ ou de distribution.

Les rachats de parts sont exécutés quotidiennement sur la base de la prochaine valeur liquidative (cours inconnu) et sont centralisés au plus tard à 13h auprès de CACEIS Bank.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Ce FCP étant principalement investi en titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en euro (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés), le niveau de risque associé à ce FCP est 3.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer (à la hausse ou à la baisse) dans le temps ;

La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Risque important pour le FCP non pris en compte dans cet indicateur :

- **Risque de crédit** : le FCP se réserve tout particulièrement la possibilité de détenir des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation des "titres à haut rendement / high yield" (titres présentant un risque de défaut plus élevé et une volatilité plus importante) peut entraîner une baisse significative de la valeur liquidative.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

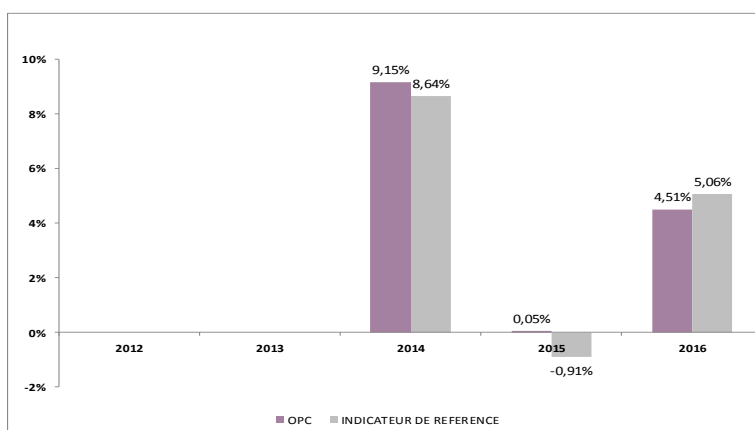
Frais ponctuels avant ou après investissement	
Frais d'entrée	■ 5% ; taux maximum. ■ Néant pour les souscriptions du Groupe Allianz.
Frais de sortie	Néant.
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseiller, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,44 % TTC
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant.

Les frais courants sont ceux de l'exercice clos au 30/12/2016 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "frais et commissions" du prospectus de ce FCP disponible sur le site www.labanquepostale-am.fr.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



- Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances, évaluées en Euro, sont nettes de frais de gestion (hors droits d'entrée et de sortie éventuels) et comprennent, le cas échéant, le réinvestissement des dividendes/ coupons courus.
- Le FCP a été créé le 22 janvier 2013.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS BANK.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FCP : Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques du FCP, la politique de vote, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs) et le rapport rendant compte de l'exercice des droits de vote sont disponibles sur le site www.labanquepostale-am.fr, et gratuitement auprès de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT (34 RUE DE LA FEDERATION, 75737 PARIS CEDEX 15).

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : auprès de la société de gestion et sur le site www.labanquepostale-am.fr.

La responsabilité de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Fiscalité : La fiscalité de l'Etat du FCP peut avoir un impact sur le régime fiscal applicable à l'investisseur.

Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / "U.S. persons" (la définition est précisée dans le prospectus).

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 3 février 2017.